

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSCRIPTION (CPI)

Calypso est une association dont le siège est situé 6 impasse de la serge, 85700 POUZAUGES. Une inscription à un séjour organisé par l'association Calypso (NOUS, L'ORGANISATEUR) implique l'acceptation des présentes Conditions Particulières d'Inscription (CPI).

1. Modalités d'inscription et de règlement

Les inscriptions sont retenues dans leur ordre d'arrivée. Pour être complète, l'inscription doit comporter : un bulletin d'inscription, une fiche sanitaire de liaison dûment remplie, un acompte de 30% du prix du séjour à l'ordre de CALYPSO et 12,50€ d'adhésion à l'association (une adhésion par famille). Le solde du paiement doit être effectué au plus tard 30 jours avant le départ. En cas d'inscription dans les 30 jours précédant le départ, vous devez nous adresser la totalité des frais du séjour et de l'adhésion.

Le dossier d'inscription complet est à retourner au siège de l'association : CALYPSO, 6 IMPASSE DE LA SERGE, 85700 POUZAUGES

2. Prix

Les prix comprennent : l'hébergement, la pension complète, les activités, les assurances, le transport, l'encadrement. Les prix ne comprennent pas l'argent de poche de l'inscrit. Aucun supplément n'est demandé aux familles autres que les éventuels frais médicaux ayant été occasionnés par la visite d'un médecin ou par un passage à l'hôpital, précisés à l'article 5 des présentes CPI.

3. Subventions

Les séjours sont agréés par les services départementaux de la Cohésion Sociale (SDJES). Il est parfois possible de prétendre à quelques subventions. Renseignez-vous auprès des différents organismes suivants : mairie, Comité d'Entreprise, CAF, MSA... Les aides et les bons vacances auxquels vous pouvez prétendre, versés directement à l'association, seront déduits de votre montant initial.

Les séjours organisés par Calypso sont tous éligibles aux aides AVE de la CAF pour les coefficients inférieurs à 701. Cette aide sera déduite au moment de votre inscription.

4. Transports

L'association Calypso ne peut être tenue responsable des conséquences sur le déroulement d'un séjour engendrées par des changements d'horaires imposés par une compagnie de transport.

5. Santé et frais médicaux

L'inscrivant s'engage à nous envoyer au plus vite la fiche sanitaire de liaison dûment remplie, un justificatif des vaccinations obligatoires en France et pour la destination choisie, ainsi qu'à communiquer tout changement avant le départ. Si des frais médicaux sont engagés suite à la consultation d'un ou plusieurs services de santé (médecin, hôpital, pharmacie,...), l'inscrivant s'engage à les rembourser à l'association Calypso dès la fin du séjour. Si l'inscrit bénéficie d'une prise en charge intégrale des frais médicaux, l'association doit être informée dès l'inscription en fournissant le justificatif de la caisse d'assurance maladie ; en l'absence de ce document, les frais médicaux devront être remboursés par l'inscrivant.

6. Service inclusion

L'association Calypso propose aux participants en situation de handicap de déterminer ensemble le séjour le plus adapté à leur accueil. Un accompagnement personnalisé pendant le séjour pourra être mis en place en amont du séjour si nécessaire.

7. Formalités et convocation

Les informations concernant le séjour (trousseau, convocation, documents à communiquer, etc.) sont envoyées, par courriel. L'association Calypso ne peut être tenue responsable du non-respect d'une formalité demandée, en particulier pour les séjours à l'étranger (passeport et carte nationale d'identité en cours de validité, carte européenne d'assurance maladie, etc.). L'inscrivant doit s'assurer que le participant remplit toutes les conditions sanitaires et administratives pour participer au séjour choisi. Nous ne pouvons être tenu responsable, en cas d'interruption du séjour ou en cas de refus de départ en séjour si l'état de santé du participant n'est pas compatible avec le séjour.

8. Modification et annulation d'un séjour

Du fait de l'organisateur. L'association Calypso se réserve le droit si les circonstances l'exigent ou si le nombre d'inscrits est insuffisant, de modifier ou d'annuler des séjours. Dans ce cas, nous proposons un séjour équivalent, le remboursement des sommes versées ou l'inscription dans un centre de loisirs de votre choix géré par l'association.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSCRIPTION (CPI)

Si le prix de ce séjour est plus élevé, la différence est à la charge de l'inscrivant. Du fait de l'inscrivant. Avec l'accord de l'organisateur, il est possible de modifier les lieux de départ et de retour. En cas d'un éventuel surcoût dû à ce changement, la différence doit être soldée dans les 10 jours suivants la demande et 10 jours avant le trajet concerné.

En cas d'annulation du séjour de la volonté de l'inscrivant ou s'il n'a pas rempli ses obligations définies à l'article 5 et 7 des présentes CPI, une partie du prix du séjour, transport inclu, est due selon la date d'annulation dans les conditions suivantes :

- 30 jours ou plus avant le début du séjour = 30% du prix du séjour, transport inclu
- De 29 à 8 jours avant le début du séjour = 50% du prix du séjour, transport inclu
- De 7 jours à 1 jour avant le début du séjour = 80% du prix du séjour, transport inclu
- Le jour du départ = 100% du prix du séjour.

En aucun cas, les frais d'adhésion à l'association ne sont remboursés.

En cas de séjour écourté, quel qu'en soit le motif (convenance personnelle, disciplinaire, médicale, etc.), aucun remboursement ne sera effectué.

Les inscriptions sont confirmées au départ de chacune des villes précisées dans le descriptif du séjour à la condition qu'il y ait au moins trois inscrits par ville de départ. Si à plus de 15 jours du départ, un nombre insuffisant d'inscrits sur une ville de départ était constaté, nous nous réservons le droit d'annuler le départ à la ville concernée. Une autre ville de départ sera alors proposée à l'inscrivant qu'il peut accepter ou refuser sans pénalité dans un délai de 7 jours. L'association Calypso peut exceptionnellement être contrainte d'annuler un séjour pour assurer la sécurité des participants, en cas de force majeure ou en cas d'insuffisance de participants. Dans ces situations, nous proposerons dans la mesure du possible, un séjour équivalent que l'inscrivant est libre d'accepter. En cas de refus, l'association Calypso ne sera tenue qu'au remboursement des sommes versées.

9. Règles de vie collective

Les participants s'engagent à respecter les règles de vie définies par le directeur du séjour. En cas de manquement grave auxdites règles, ou si l'équipe d'encadrement constate que le comportement d'un participant a des conséquences sur le bon déroulement du séjour ou est susceptible de compromettre le bien-être ou la sécurité du et/ou des participants au séjour, un retour anticipé peut être prononcé. Dans ce cas, l'inscrivant s'engage à prendre toutes les dispositions pour assurer à ses frais le retour du participant. Si l'organisateur engage des frais, ils seront facturés à l'inscrivant.

10. Droit à l'image

Au cours du séjour, les participants pourront être photographiés ou filmés. L'association Calypso pourra utiliser ces photographies et vidéos pour son site internet, son catalogue et autres supports de communication ainsi que pour des articles de presse. L'inscrivant autorise expressément l'association Calypso, pour le monde entier et la durée légale de protection des droits d'auteur relative aux photographies et vidéos, à utiliser gracieusement l'image du participant et ce, à des fins promotionnelles ou de communication interne ou externe.

11. Réclamations

Toute réclamation relative au séjour devra être adressée à l'association Calypso par lettre recommandée avec avis de réception ou par mail dans un délai de trente jours à compter du premier jour suivant la fin du séjour. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'affaires personnelles, espèces ou objets de valeur que les participants auraient choisi d'emporter sur le lieu du séjour et qui auront été conservés par le vacancier. L'association Calypso est responsable uniquement des biens qui lui sont confiés et uniquement pendant la durée de cette prise en charge.

12. Protection des données personnelles

L'association Calypso détient des données personnelles pour son usage exclusivement et s'engage à ne pas les revendre ou les transmettre à des tiers. Conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, les informations collectées restent la propriété de l'utilisateur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant en écrivant à : Association Calypso, 6 impasse de la Serge, 85700 POUZAUGES

13. Acceptation

La participation à l'un de nos séjours implique la pleine et entière acceptation des présentes conditions.